

**Modalités de mise à disposition du public dans le cadre de la
modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i.)**

Le Président de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir a engagé par arrêté en date du 24 février 2025, la modification simplifiée N°1 du PLUi afin de pouvoir corriger des erreurs matérielles au règlement écrit et graphique ainsi qu'au sein des OAP, et mettre à jour les annexes et prescriptions graphiques.

Conformément aux dispositions de l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme le projet de modification l'exposé de ses motifs et les avis émis par les PPA seront mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

C'est dans ce cadre que la délibération N°2025-018 de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir en date du 7 avril a fixé les modalités suivantes :

Le public pourra consulter le dossier de modification complet au siège de la CCSPN du 1er au 31 juillet 2025, soit 31 jours, pendant les heures d'ouvertures au public.

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert au siège de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir et dans les communes de la Communauté de communes. Ces observations seront enregistrées et conservées. Il est également possible au public de faire part de ses observations par mail à urbanisme.ccsn@sarlat.fr.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une insertion à minima sur le site internet de la Communauté de communes informant des dates de mise à disposition.

Par ailleurs, les modalités de mise à disposition du public seront portées à la connaissance du public par affichage et dans la presse locale au moins 8 jours avant la date de début de mise à disposition.

A l'issue de cette mise à disposition, un bilan sera établi et soumis au Conseil communautaire qui devra se prononcer par délibération sur l'approbation de cette modification simplifiée en tenant compte éventuellement des avis des PPA et des observations du public.

Le président, Jean-Jacques de Peretti